



PROCES-VERBAL NO 01/2023 DE LA SEANCE DU CONSEIL

COMMUNAL DE LIGNEROLLE DU LUNDI 12 JUIN 2023

Président : M. Yvan Bourgeois

M. le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité et les remercie de leur présence. Il salue également M. Ravussin, représentant le journal L'Omnibus.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Assermentation de Monsieur Romain Nicole, nouveau conseiller communal
3. Adoption du dernier PV
4. Elections du bureau du conseil communal et de deux nouveaux·elles suppléant·e·s pour la commission de gestion
5. Comptes 2022 - Rapport de la commission de gestion
6. Rapport de gestion 2022 - Rapport de la commission de gestion
7. Demande de crédit pour l'achat d'un chargeur frontal pour le tracteur communal - Rapport de la commission des équipements
8. Demande de crédit pour l'installation de deux abris-bus - Rapport de la commission des équipements
9. Demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la route de L'Abergement (DP69) entre Lignerolle et Le Grand Vailloud, ainsi que de la route entre Le Grand Vailloud et Le Versé - Rapport de la commission de gestion
10. Présentation du projet des nouvelles places de jeux
11. Demande de crédit pour la création de nouvelles places de jeux au village - Rapport de la commission de gestion
12. Communications de la municipalité
13. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est ainsi accepté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 21

Excusés : 4 : Serge Aellen, Camille Besson, Cédric Deluz et Noriane Roy

Absent : 0

2. Assermentation de Monsieur Romain Nicole, nouveau conseiller communal

A la suite de la démission de M. Benoît Petermann, M. le président assermente M. Romain Nicole, nouveau conseiller communal, et lui souhaite la bienvenue.

3. Adoption du dernier PV

M. le président ouvre la discussion concernant le procès-verbal no 03/2022 de la séance du 5 décembre 2022. La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Elections du bureau du conseil communal et de deux nouveaux-elles suppléant-e-s pour la commission de gestion

Election du président du conseil : M. Yvan Bourgeois ne désire pas se proposer pour un nouveau mandat. M. Lionel Favre est présenté ; il n'y a pas d'autre proposition et l'assemblée vote par bulletins secrets :

Bulletins délivrés : 21

Bulletins rentrés : 21

Bulletin blanc : 1

M. Lionel Favre est élu président du conseil communal par 20 voix et remercie le conseil pour sa confiance.

Election du vice-président du conseil : M. Richard Nicolet ne désire pas se proposer pour un nouveau mandat. M. Charles-Guillaume Nicole est présenté ; il n'y a pas d'autre proposition et l'assemblée vote par bulletins secrets :

Bulletins délivrés : 21

Bulletins rentrés : 21

Bulletin blanc : 1

M. Charles-Guillaume Nicole est élu vice-président du conseil communal par 20 voix et remercie le conseil pour sa confiance.

Election des scrutateur-trice-s : M. Gaëtan Drezen et Mme Laurence Nicolet, scrutateur-trice en place, sont élus à main levée et à l'unanimité. Mme Marylin Lambert, scrutatrice suppléante en place et M. Gianluca Abruzzi sont élus scrutateur-trice suppléant-e à main levée et à l'unanimité.

Election de la nouvelle commission de gestion : M. Lionel Favre, actuel président, quitte la commission et, à la suite de la démission de M. Alexandre Gachet de ladite commission, M. Denis Guillet en devient le président. M. Gianluca Abruzzi et Mme Amélie Hautier deviennent membres.

MM. Romain Nicole et Sylvain Werly sont présentés en tant que suppléants. M. Romain Nicole est élu à main levée et à l'unanimité en tant que nouveau premier suppléant et M. Sylvain Werly est élu à main levée et à l'unanimité en tant que nouveau deuxième suppléant.

5. Comptes 2022

M. Lionel Favre, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. le Syndic : nous prenons bonne note de la deuxième remarque dans le rapport de la commission de gestion : « *La commission souhaiterait pouvoir bénéficier de plus de temps pour analyser les pièces mises à disposition et statuer* » et nous essaierons de faire mieux à l'avenir. Boucler les comptes au niveau de la bourse prend du temps et, en général, ils sont bouclés fin mars - début avril. Puis, avant d'établir son préavis, la municipalité attend le rapport de la fiduciaire, car certains chiffres peuvent être adaptés, surtout avec les dépenses thématiques. C'est vrai que le délai est court pour pouvoir examiner toutes les pièces. Nous restons bien entendu à disposition pour vos questions.

M. le président remercie la municipalité pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant les comptes 2022, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

6. Rapport de gestion 2022

M. Lionel Favre, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. le Syndic : la remarque dans le rapport de la commission de gestion : « *La commission souligne le nombre important d'associations intercommunales dans lesquelles la commune est représentée* » est tout à fait juste. De plus, la municipalité est active dans plusieurs comités directeurs et nous en sommes satisfaits, car nous pouvons ainsi mieux voir ce qui se passe dans ces diverses associations. Je suis président du comité directeur de l'ASPMAD (Association pour la Santé, la Prévention et le Maintien A Domicile du Nord vaudois) et je vais essayer de vous proposer, à l'occasion, une présentation de cette importante association qui regroupe plus de 100 communes.

M. le président remercie la municipalité pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant le rapport de gestion 2022, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

7. Demande de crédit pour l'achat d'un chargeur frontal pour le tracteur communal

M. Richard Nicolet, président de la commission des équipements, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission des équipements.

M. Alix Michel : nous avons eu la volonté d'acquérir un chargeur frontal car, selon nos discussions, cela valait la peine. Nous avons oublié de mentionner que l'adaptation du frontal sur le tracteur est comprise dans le montant de CHF 25'000.-. C'est vrai que le rapport de la commission des équipements a du sens et nous prendrons acte de la décision du conseil.

M. le président remercie la municipalité pour ses explications et ouvre la discussion.

Mme Marion Bourgeois : pouvons-nous voter à bulletins secrets ?

M. le président : oui, si cinq membres appuient cette proposition.

Tel n'est pas le cas.

M. le Syndic : ne soyez pas mal à l'aise, la municipalité prendra acte de votre décision, aucun souci.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission des équipements, avec ses conclusions, concernant la demande de crédit pour l'achat d'un chargeur frontal pour le tracteur communal, est accepté avec les résultats suivants :

- 17 oui - 1 non - 3 abstentions.

La commission des équipements est ainsi déchargée de son mandat.

8. Demande de crédit pour l'installation de deux abris-bus

M. Richard Nicolet, président de la commission des équipements, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission des équipements et ouvre la discussion.

M. Sylvain Werly : vous aviez évoqué, lors d'une précédente séance, que le canton allait peut-être s'opposer à l'installation de ces abris-bus comme ils sont prévus entre le château et l'église. Est-ce que le projet sera retardé ?

M. Alix Michel : nous attendons la décision du conseil pour transmettre ce projet, avec un photomontage, à la Division monuments et sites.

Mme Amélie Hautier : est-ce qu'une borne pour les tickets et un accès pour les personnes à mobilité réduite sont compris dans le montant de CHF 55'000.- ?

M. Alix Michel : ce montant comprend les abris-bus, les socles sur lesquels ils seront posés et une poubelle. La lumière ne sera pas installée, car ces abris-bus se trouveront sous les lampadaires. C'est l'entreprise de transport qui gère la vente des billets et il n'est pas prévu de poser une borne pour les tickets.

M. Lionel Favre : une signalisation « Attention Arrêt de bus » ou « Attention Ecole » est-elle prévue sur la route cantonale ?

M. Alix Michel : le projet va être mis à l'enquête et passera dans les divers services du canton. C'est le voyer de l'état qui est responsable des signalisations et non pas la commune.

M. Lionel Favre : pouvons-nous faire des propositions ?

M. Alix Michel : oui, mais je ne sais pas si une signalisation spéciale pour les arrêts de bus existe.

M. le président : est-ce qu'il est prévu de tracer des croix jaunes comme devant l'école ?

M. Alix Michel : je ne crois pas que ce soit prévu, mais c'est possible que le voyer nous demande de le faire.

M. Lionel Favre : je pensais plutôt à une signalisation avant l'arrêt de bus, par exemple à l'entrée du village où la route se rétrécit.

Mme Astrid Goël : on pourrait poser un écriteau « Attention Ecole » qui ferait ralentir les automobilistes.

M. Lionel Favre : l'endroit est quand même dangereux et il faudrait qu'on puisse le signaler d'une manière ou d'une autre. On pourrait peut-être demander à Travys.

M. Alix Michel : nous allons nous informer.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission des équipements, avec ses conclusions, concernant l'installation de deux abris-bus, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission des équipements est ainsi déchargée de son mandat.

9. Demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la route de L'Abergement (DP69) entre Lignerolle et Le Grand Vailloud, ainsi que de la route entre Le Grand Vailloud et Le Versé

M. Lionel Favre, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. le Syndic : dans le préavis, nous avons mentionné uniquement le DP69, mais les DP (Domaines Publics) 76, 4 et 3 sont également concernés. L'étude concerne la route depuis le Battoir jusqu'à la croisée du Vailloud, ainsi que la montée contre Le Versé. Dans un premier temps, nous avons demandé à un bureau d'études s'il était possible de bénéficier de subventions AF. Il faut relever que les améliorations foncières nous demandent une prévision des éventuels investissements sur 10 ans et qu'il ne faut jamais commencer les travaux avant d'avoir reçu leur rapport. Compte tenu des exploitations agricoles et du biogaz, les AF ont admis une certaine utilisation agricole sur ces tronçons et sont entrés en matière pour nous octroyer des subventions. Ils estiment l'utilisation agricole de ce tracé à 50% et pourraient donc financer 30% du 50% des dépenses. Ces chiffres ne sont pas encore sûrs et le bureau BR PLUS va faire une étude, affiner ces chiffres, faire des relevés topographiques, puis transmettre le dossier aux AF. Comme il s'agit d'entretien, nous pourrions bénéficier, dans une certaine mesure, des dépenses thématiques, pour autant que les démarches d'analyse soient réalisées avant le 1^{er} janvier 2025, date à laquelle la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise devrait entrer en vigueur.

M. le président remercie la municipalité pour ses explications et ouvre la discussion.

M. Romain Nicole : si j'ai bien compris, ce crédit d'étude concerne uniquement ce bout de route ? Le bureau BR PLUS va juste faire la liaison entre la commune et les AF et mettre à jour les plans pour un montant de CHF 50'000.- ?

M. le Syndic : ils vont venir faire des relevés topographiques, préparer un dossier pour envoi au canton, établir les avis d'enquête, les plans d'exécution, le dossier pour demande d'octroi de subventions, le dossier d'appel d'offres, etc.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant la demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la route de L'Abergement (DP69) entre Lignerolle et Le Grand Vailloud, ainsi que de la route entre Le Grand Vailloud et Le Versé, est accepté avec les résultats suivants :

- 18 oui - 0 non - 3 abstentions.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

10. Présentation du projet des nouvelles places de jeux

Mme Amélie Hautier, présidente de la commission pour les places de jeux, lit le rapport de ladite commission et M. Lionel Favre, membre de la commission, présente les croquis. Ce rapport est annexé au PV.

M. le président remercie la commission pour les places de jeux et ouvre la discussion.

M. Richard Nicolet : je pense qu'il sera nécessaire de poser une clôture autour de la place de jeux vers le Battoir ; une clôture à bestiaux sera-t-elle suffisante ?

Mme Amélie Hautier : oui effectivement et une clôture à bestiaux sur une bordure d'environ 20 cm de haut suffirait. Je voulais aussi préciser que ce sont des petits engins qui sont prévus, donc nous évitons des travaux de terrassement pour les hauteurs de chutes.

M. Jean-Pierre Blaser : lors d'une précédente séance, nous avons parlé d'un skatepark et je trouve dommage qu'il ne soit pas englobé dans ce projet. Ce skatepark pourra aussi être coûteux avec toutes les normes de sécurité. Est-ce que l'idée d'installer un skatepark est maintenue ? Est-ce qu'on devra voter un nouveau crédit ?

Mme Amélie Hautier : nous avons laissé tomber le projet du skatepark : les jeunes se sont équipés eux-mêmes.

M. Jean-Pierre Blaser : une place de jeux relativement importante est prévue à l'école, mais il n'y a pas de toilettes publiques ; pourrions-nous laisser un WC ouvert dans le bâtiment communal, accessible à tout le monde, et mettre une signalisation par exemple pour les personnes qui sortent de l'église ou qui arrivent en bus ?

M. le Syndic : c'est vrai qu'un WC public serait nécessaire, mais c'est délicat de laisser rentrer du monde dans les toilettes de l'école, car les anciens WC de l'édicule étaient parfois laissés dans un état déplorable. Nous prenons note de la remarque et réfléchissons à la manière de restaurer l'édicule public.

M. Frédéric Nicod : le projet de refaire l'édicule public avait été mis entre parenthèses à la suite du déplacement de l'arrêt de bus ; nous allons voir comment on peut réaménager cette surface.

Mme Marion Bourgeois : est-ce que les éventuels sponsorings viendraient en déduction du montant que nous devons voter ce soir ?

M. le Syndic : oui, nous avons demandé à la fiduciaire comment procéder ; nous ouvrons un compte « Place-s de jeux » et tous les dons reçus par la commune seront comptabilisés sur ce compte et seront déduits entièrement sur le montant des frais pour la les place-s de jeux.

Mme Marion Bourgeois : avez-vous pensé à la Loterie Romande qui sponsorise des projets comme celui-ci ?

M. Lionel Favre : oui, la Loterie Romande fait partie de notre liste.

M. Christophe Lamercy : les engins sont-ils garantis ? Avez-vous une idée de leur durée de vie et des coûts d'entretien ?

Mme Amélie Hautier : les engins sont garantis deux ans. Nous pourrions, par exemple comme à Ballaigues, verser chaque année un certain montant sur un compte dédié pour les places de jeux, ce qui nous permettrait, par exemple, de changer un engin.

M. le Syndic : c'est clair qu'il faudrait peut-être prévoir un montant au budget, mais n'oublions pas que nous n'avons pas les mêmes moyens que la commune de Ballaigues.

Mme Eliane In-Albon : concernant la réfection du terrain de foot, un accès pour les personnes à mobilité réduite ou pour les poussettes est-il prévu ?

Mme Amélie Hautier : oui, une rampe d'environ 14% est prévue et comprise dans le prix.

M. Gianluca Abruzzi : tout d'abord, j'aimerais remercier la commission pour son travail. Vous nous proposez deux endroits différents : l'un avec des engins pour des petits enfants et l'autre avec des engins pour les plus grands ; est-ce que vous avez évalué la possibilité de regrouper tous les engins au même endroit, soit dans la cour de l'école ?

Mme Amélie Hautier : nous devons tenir compte des distances de sécurité et la surface de la cour est déjà bien occupée. Nous pouvons aussi relever que l'une des maisonnettes dans la cour sera plus basse et donc accessible également aux petits enfants, dès environ 2 ans.

Mme Astrid Goël : un banc est-il prévu à l'un des deux endroits ?

Mme Amélie Hautier : vers le Battoir, il y a déjà une table avec des bancs ; actuellement, il y a un banc dans la cour et on ajouterait une table avec deux bancs sur la partie goudronnée.

M. le Syndic : la municipalité devra encore discuter avec la commission pour définir quels engins seront posés à quel endroit. Nous devons mettre certaines surfaces à disposition de l'école et de l'UAPE qui ne va peut-être pas fermer en même temps que les classes.

M. Charles-Guillaume Nicole : si l'UAPE est maintenue, serait-il alors possible de demander à l'ASIOR ou à l'AJOUVAL de participer aux frais ?

M. le Syndic : ce ne sera plus l'ASIOR : le contrat pour la location des classes a été dénoncé pour le 30 juin 2024 et l'UAPE est une structure privée.

M. le président : sur les photos, nous pouvons constater que les buts sont mobiles ; est-ce que c'est voulu de pouvoir les déplacer et, ainsi, éviter d'abîmer l'herbe toujours au même endroit ?

M. Lionel Favre : nous avons pris les photos à disposition dans le catalogue. Il reste encore des choses à affiner, les modules vont peut-être encore évoluer ; pour le moment, nous n'avons pas encore décidé si les buts seraient mobiles ou pas.

Mme Astrid Goël : en fait, on ne sait pas très bien ce qu'on va voter ce soir ; il y a encore beaucoup d'inconnues par rapport à l'UAPE par exemple.

M. le Syndic : aujourd'hui, nous ne savons pas ce que les locaux du collège vont devenir, mais nous gardons le projet pour la place de jeux, en sachant que la disposition pourra peut-être changer. Si, par exemple, un café s'ouvre dans le bâtiment communal, il faudrait une terrasse et l'emplacement de la table de pique-nique devrait être modifié. Vous allez voter un crédit et c'est pour cette raison qu'un préavis municipal a été établi. Si ce crédit est accepté, alors la municipalité et la commission pour les places de jeux affineront ce projet ensemble.

La parole n'est plus demandée et M. le président remercie la commission pour son travail.

11. Demande de crédit pour la création de nouvelles places de jeux au village

M. Denis Guillet, membre de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. le Syndic : dans le préavis municipal, nous avons mis le crédit total de CHF 110'000.-. Par contre, comme vous avez pu le constater, la municipalité n'est quant à elle pas favorable à la pose d'engins pour les enfants sur le rectangle d'herbe vers le Battoir, ceci compte tenu des contraintes sécuritaires exigées et du coût élevé de son aménagement. Pour nous, une bordure de 20 cm avec une clôture ne va pas arrêter un enfant qui court après un ballon et il faudra poser un treillis avec un portail. Nous aurons aussi plus de travail pour l'entretien. La municipalité estime que c'est mieux de bien aménager la place de jeux dans la cour d'école du collège.

M. le président remercie la municipalité pour ses explications et ouvre la discussion.

Mme Marion Bourgeois : en cas d'accident, la commune serait-elle responsable ?

M. le Syndic : oui.

Mme Amélie Hautier : en payant les engins ce prix-là, la commune pourrait se retourner contre l'entreprise Fuchs Thun Holding AG si, par exemple, un enfant s'arrachait un doigt.

M. le président : au Battoir, nous avons également la possibilité de poser une bordure plus haute avec une barrière de deux lattes.

M. Lionel Bovay : il faut penser que c'est le seul endroit où l'on peut mettre le tas de neige.

M. le Syndic : c'est vrai, c'est une bonne remarque. De plus, lorsqu'il y a des manifestations, cette place est utilisée comme parking.

M. Charles-Guillaume Nicole : on pourrait aussi mettre la neige où l'entreprise Blaser dépose ses gravats vers le fort.

M. le président : je reviens sur la proposition de mettre en place une journée participative pour les citoyens ; la barrière ou d'autres petits éléments pourraient-ils être posés par des volontaires ?

Mme Amélie Hautier : oui, tout ce qui n'est pas normé pourrait être fait par des gens du village. Pour la table de pique-nique, nous pourrions, par exemple, demander à Equifor.

M. Richard Nicolet : bien sûr qu'on pourrait poser une clôture hors norme ; par contre, en cas d'accident, ce serait le propriétaire qui serait responsable.

Mme Amélie Hautier : si vous acceptez le crédit, la commission discutera des détails avec la municipalité.

Mme Marylin Lambert : vers le Battoir, il faudrait planter un arbre ou quelques arbustes pour avoir de l'ombre.

M. le Syndic : nous connaissons l'enveloppe totale, mais vous devez décider si vous voulez deux places de jeux ou pas. Je pense qu'il faut faire deux votes distincts : un pour la place de jeux dans la cour de l'école et un pour la place de jeux vers le Battoir. Dans l'urgence, nous n'y avons pas pensé avant, mais il faut bien séparer les deux choses.

M. le président : par contre, nous allons nous prononcer sur le rapport de la commission de gestion et non sur le préavis municipal.

M. Lionel Favre : en fait, le rapport de la commission va dans le sens du préavis municipal et il est bien précisé que : « *La commission de gestion souhaite que la commission pour les places de jeux puisse continuer de suivre la réalisation de ce projet en commun avec la municipalité, afin d'affiner les détails liés aux modules choisis, ainsi qu'à leur disposition sur le terrain, mais aussi concernant le calendrier du projet* ». Nous devons donc voter le crédit de CHF 110'000.-, mais pas nous prononcer sur les emplacements.

M. Alix Michel : dans le rapport de la commission, deux situations sont prévues : une avec la rénovation de la place de jeux actuelle dans la cour du collège et une avec la création d'une nouvelle place de jeux à côté du Battoir.

M. Frédéric Nicod : à la lecture du préavis et du rapport de la commission et selon les précisions ci-dessus de Lionel, je ne suis pas sûr que le conseil soit obligé de nous demander de faire les travaux pour la deuxième place de jeux si le rapport est accepté. Il peut nous accorder le crédit et nous laisser le loisir de discuter avec la commission pour les places de jeux pour savoir si nous faisons la deuxième place ou pas. Si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord lors de la planification, alors la commission pourrait revenir devant le conseil et ce point serait traité ultérieurement. Par contre, si le conseil veut nous imposer ce soir de faire la deuxième place de jeux, alors il faut le préciser.

M. le président : nous allons donc voter pour accorder, ou pas, un crédit de CHF 110'000.- à la municipalité pour une ou deux places de jeux.

M. le Syndic : vu qu'il sera précisé dans le PV que la municipalité et la commission pour les places de jeux ont la liberté de décider de faire ou pas la deuxième place de jeux, cela ne pose aucun problème.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant la demande de crédit pour la création de nouvelles places de jeux au village, est accepté avec les résultats suivants :

- 18 oui - 1 non - 2 abstentions.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

12. Communications de la municipalité

M. le Syndic donne la parole à chaque municipal·e présent·e.

MM. Pierre Dumarthey, Frédéric Nicod et Alix Michel n'ont pas de communication.

Mme Eliane In-Albon : je voulais vous présenter Oasis, une nouvelle prestation de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale). Cette structure doit favoriser l'accessibilité aux prestations sociales, en évitant ainsi que les gens se disent : « je vais au social ». Ces professionnels sont pro-actifs et peuvent aider ponctuellement toutes les personnes ayant des difficultés de toutes sortes, comme par exemple des problèmes financiers ou après un évènement familial lié à la maladie ou à un divorce. Avec leur concept d'équipe mobile, ces professionnels vont à la rencontre de potentiels bénéficiaires d'aides sociales, car certaines personnes se gênent de se rendre au Service social. Ce service est donc primordial, car les gens ne demandent pas forcément les prestations auxquelles ils auraient droit. Nous mettrons les coordonnées d'Oasis sur le site internet communal ; ils sont atteignables par email, téléphone ou WhatsApp. Je laisse également à votre disposition des dépliants. Je précise encore que cette démarche est financée par les 73 communes du district du Jura-Nord vaudois.

M. le Syndic :

- Concernant l'abbaye, nous sommes à la recherche de quelques volontaires pour nous aider à servir l'apéritif de la commune, dans la cour d'école, samedi après le couronnement des rois.
- Je tiens à vous remercier sincèrement d'avoir accepté tous ces préavis ce soir, à part un.
- La municipalité tient à remercier le président pour toutes ces années à la tête de notre conseil communal. Nous n'avons rien prévu ce soir, car nous ne savions pas si, tout à coup, il repartait pour un tour ! Mais nous préparerons quelque chose lors d'une prochaine occasion pour le remercier pour tout son travail.

13. Propositions individuelles

Mme Astrid Goël : quand les travaux pour l'AIMS vont-ils commencer ?

M. Pierre Dumartheray : nous avons une enveloppe de 8 millions pour la rive gauche et la rive droite. A l'heure actuelle, deux lots ont déjà été adjugés. Par contre, nous ne pouvons pas commencer les travaux avant que les AF nous donnent leur feu vert car, autrement, nous perdons leurs subventions ; sur 8 millions, nous perdrons donc beaucoup. Je pense que d'ici cet automne les travaux auront démarré.

Mme Marion Bourgeois : j'avais signalé qu'une plaquette avec le nom des arbres indigènes était tombée et vous m'aviez répondu qu'elle serait fixée à un autre endroit ; où l'avez-vous placée ?

M. Alix Michel : la plaquette est en notre possession, mais nous n'avons pas encore défini où nous la fixerions.

Mme Marion Bourgeois : je pensais qu'elle serait remise au même endroit.

M. Alix Michel : avant elle était fixée sur un arbre coupé en biais ; nous pourrions faire un support pour la poser ou la visser contre un arbre, mais je ne sais pas si c'est tolérable ou pas ; je vais me renseigner.

Mme Astrid Goël : cela fait des années que nous parlons de faire quelque chose vers l'arbre président et je souhaite qu'un panneau explicatif soit posé.

M. Alix Michel : j'en prends note.

M. Jean-Pierre Blaser : l'automne passé, j'avais proposé que le platane sur La Place ne soit plus taillé pour bénéficier de plus d'ombrage ; j'ai constaté que vous l'avez quand même taillé et j'aimerais savoir pour quelle raison.

M. le Syndic : c'est de ma faute ; nous avons oublié de communiquer à l'entreprise en charge de ce travail qu'il ne fallait plus tailler ce platane.

M. Jean-Pierre Blaser : concernant la coupe de bois qui avait été faite à La Bessonnaz, Frédéric devait se renseigner pour quelle raison les arbres secs n'avaient pas été coupés à la même occasion ; avez-vous une réponse ?

M. Frédéric Nicod : merci de me le rappeler ; j'ai eu plusieurs contacts avec le garde-forestier, mais j'ai oublié de lui poser cette question.

Mme Marilyn Lambert : sur la route cantonale, il n'y a pas de trottoir d'un côté et je trouve que les automobilistes arrivent vite et que c'est dangereux ; pourrions-nous demander une limitation à 30 km/h depuis La Marjolaine jusqu'à la sortie du village ?

M. Alix Michel : je peux poser la question au voyer des routes, mais je connais déjà sa réponse : mettre ce tronçon à 30 km/h est exclu. Tout ce qui va à l'encontre de la circulation ne sera jamais accepté. Nous avons demandé de poser des feux de circulation vers l'église, mais cette proposition avait été refusée. Nous pouvons quand même demander au voyer s'il a quelque chose à nous proposer. Une fois par mois, un radar pour relever les indices de vitesse est posé et les résultats montrent que nous sommes dans la moyenne du canton.

Mme Marion Bourgeois : un deuxième panneau forestier est tombé, sauf erreur sur le chemin Rochaton.

M. Frédéric Nicod : j'en prends note.

M. Jean-Pierre Blaser : pouvez-vous nous apporter des précisions concernant la future déchetterie ? Alix nous avait dit qu'un municipal de Champagne pourrait nous donner un coût approximatif et que notre commune avait les moyens, mais de quel montant s'agit-il ?

M. Alix Michel : nous allons aller visiter la déchetterie de Champagne, afin de nous rendre compte de la disposition des différents containers. Je laisse Olivier répondre pour le côté financier.

M. le Syndic : vous avez accepté un crédit pour l'achat du terrain qui sera financé par la trésorerie courante, pour autant que le permis de construire nous soit délivré. Pour la construction de la déchetterie sur ce terrain, il s'agira d'un investissement ; je pense donc que nous devons emprunter, mais nous ne savons pas encore combien. Les montants seront répercutés sur les comptes des déchets et les taxes devront certainement être adaptées. Je voulais aussi relever que c'est le municipal de Champagne qui traite notre dossier chez BR PLUS.

M. Lionel Favre : concernant la place de jeux, une affiche, avec les heures auxquelles la cour d'école goudronnée est dédiée à l'UAPE, a été posée à l'entrée du collège ; est-ce que le thème de l'utilisation séparée de la cour pour les enfants du village et ceux de l'UAPE sera repris lors des échanges entre la commission pour les places de jeux et la municipalité ?

Mme Eliane In-Albon : en octobre 2021, nous avons échangé des propos par rapport à la cohabitation et nous en avons conclu qu'il fallait que tout le monde se respecte, mais c'est vrai que c'est difficile de satisfaire les uns et les autres. Pour le collaborateur de l'UAPE, c'est difficile de s'organiser, car il a toujours des enfants derrière lui qui ne sont pas à l'UAPE. Il a des responsabilités vis-à-vis des enfants de l'UAPE et également des parents qui sont clients de l'UAPE. Cette unité d'accueil est une structure communale et nous devons répondre à des directives cantonales liées à la sécurité et aux espaces qui peuvent être dédiés aux unités d'accueil. Je me suis approchée de Mme Durussel de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) pour savoir comment nous pouvions envisager les choses. C'est vrai que, d'une manière générale, dès que les enfants de l'UAPE sont mélangés à du public, l'exercice de prise de responsabilités est quasi impossible. La municipalité avait pris la décision de dédier l'espace goudronné, qui est moins confortable, à l'UAPE et l'espace de verdure aux autres enfants. Les toilettes restent accessibles à tous. Mais c'est vrai qu'au quotidien et dans les faits, ce n'est pas facile à gérer pour le collaborateur de l'UAPE. Ce serait bien que la municipalité puisse en parler avec la commission pour les places de jeux, afin de peut-être mieux définir les espaces pour les uns et les autres.

M. Charles-Guillaume Nicole : concernant la nouvelle péréquation, j'ai vu que Lignerolle passerait du côté des perdants ; cela aura-t-il des impacts sur les impôts de notre commune ?

M. le Syndic : le tableau actuel est basé sur les chiffres de 2022, mais ce ne sont pas encore les vrais chiffres, seulement des projections. Cette nouvelle péréquation intercommunale va être complètement modifiée. C'est clair que comme Lignerolle est une commune à faible capacité financière, nous avons beaucoup bénéficié de la péréquation. Avec la nouvelle clé de répartition, notre commune fera partie des défavorisées du canton. Actuellement, la nouvelle péréquation est en consultation jusqu'au 15 juillet, puis il y aura un débat au Grand Conseil dès la rentrée. Notre boursier s'intéresse déjà à ces changements.

M. le président :

- Je rappelle les dates des prochaines séances, soit les lundis 9 octobre et 4 décembre 2023.
- Nous nous réjouissons de nous retrouver dans notre village pour les festivités de l'abbaye qui aura lieu du 17 au 19 juin.
- Je voulais vous dire un petit mot plus personnel : je reviens 10 ans en arrière, c'est Alix qui m'avait fait une farce : il était président du conseil et tout allait bien pour moi ; tout à coup, il passe municipal et, en tant que vice-président, j'ai été élu président en janvier 2013.

Et voilà 10 ans de collaboration, de discussions, de partages ; j'ai apprécié de servir le conseil pendant ces 10 années, toujours dans un climat agréable, respectueux et bienveillant, que ce soit avec vous les conseillers communaux ou avec vous les municipaux et je vous dis merci !

Un merci tout spécial à toi Olivier car, comme vous avez pu le voir ce soir, le Syndic est un peu mon coach lors des séances. J'ai toujours apprécié, merci !

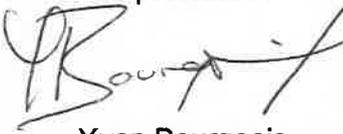
Merci également à Richard, vice-président, avec qui j'ai collaboré bien des fois et qui m'a aussi remplacé quelques fois pour les votations du dimanche matin.

Merci à Laurence et Gaëtan, membres du bureau.

Un grand merci à Béatrice, secrétaire hors-pair, parfaite dans la prise de notes et dans l'exactitude des PV sans faute ! Je me suis toujours demandé si elle allait laisser une ou deux fautes exprès pour voir si je les trouvais, jamais ! Merci pour la collaboration, les mails, les WhatsApp, les coups de fil et les signatures sur le pas de porte, les votations et les élections du dimanche matin ! Bref, un plaisir pour moi d'avoir pu travailler si bien avec toi !

M. le Syndic : nous pouvons réapplaudir Yvan pour tout son travail, merci ! Après la séance, une verrée vous sera offerte.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 22h15.

Le président :  Yvan Bourgeois

La secrétaire :  Béatrice Petermann



The seal is circular with the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'DE LIGNEROLLE' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two lions. Below the shield is a banner with the words 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The seal is surrounded by a decorative border.

Annexe : rapport concernant le projet des nouvelles places de jeux et croquis

